

CONVENTION

entre :

ci-après dénommée ci-après l'agence

et

Monsieur Michel ODION, demeurant 1779, route du général De Gaulle à Jarrie (38560)
représentant l'indivision ODION, mandaté à cet effet

ci-après dénommé ci-après le propriétaire

il est convenu ce qui suit.

1 Le propriétaire autorise l'agence à :

- effectuer toute publicité à ses frais pour la recherche d'acquéreurs pour les lots de terrain à bâtir qu'il possède à Biviers (Isère), 202 chemin des Évêquaux ;
- faire visiter le terrain sous sa responsabilité, notamment à cause des travaux en cours.

Le propriétaire a transmis à l'agence un scan du permis d'aménager, ce que l'agence reconnaît.

2. Les prix des lots sont fixés à :

Lot 1	380.000,00 Euros
Lot 2	330.000,00 Euros
Lot 3	340.000,00 Euros
Lot 4	320.000,00 Euros

3. Il n'est prévu aucun honoraire dû par le propriétaire à l'agence pour ses prestations, quelles qu'elles soient.

4. Tout compromis sera signé à l'étude de Me GAY, notaire à MEYLAN.

5. Le propriétaire s'engage à indiquer à l'agence dans les 48 heures de la signature d'un compromis, par courriel à l'adresse : @ . , le nom et l'adresse des acheteurs au fur et à mesure de la vente de lots. L'agence s'engage à accuser réception de ces courriels.

6. L'agence s'interdit tout recours contre le propriétaire pour quelque motif que ce soit autre que le respect du point 5 de cette convention.

7. La présente convention prend effet le jour de sa signature et prend fin le jour de l'envoi du courriel de signature du dernier compromis.

Fait à le :

Signature de l'agence

signature du propriétaire

précédée de la mention : "bon pour accord "

précédée de la mention : "bon pour accord "